

*Province de Liège*  
**BULLETIN PROVINCIAL**

*Périodique*

---

**Sommaire**

	<i>Pages</i>
<b>N° 114 <u>SERVICES PROVINCIAUX - FINANCES</u></b> <i>Récapitulation générale du budget de l'année 2012, après deuxième série de modifications budgétaires votée par le Conseil provincial le 14 juin 2012 et approuvée par Arrêté du Gouvernement wallon en date du 20 août 2012</i>	149
<b>N° 115 <u>RESERVES NATURELLES</u></b> <i>Arrêté du Collège provincial du 16 août 2012 (WAIMES)</i>	151
<b>N° 116 <u>MONUMENTS ET SITES</u></b> <i>Arrêté du Collège provincial du 16 août 2012 (LIEGE)</i>	152
<b>N° 117 <u>MONUMENTS ET SITES</u></b> <i>Arrêté du Collège provincial du 16 août 2012 (WAREMME)</i>	152
<b>N° 118 <u>MONUMENTS ET SITES</u></b> <i>Arrêté du Collège provincial du 30 août 2012 (WAREMME)</i>	152
<b>N° 119 <u>COURS D'EAU</u></b> <i>Arrêté du Collège provincial du 16 août 2012 (THEUX)</i>	153
<b>N° 120 <u>COURS D'EAU</u></b> <i>Arrêté du Collège provincial du 16 août 2012 (PLOMBIERES)</i>	153
<b>N° 121 <u>COURS D'EAU</u></b> <i>Arrêté du Collège provincial du 16 août 2012 (NEUPRE)</i>	153
<b>N° 122 <u>COURS D'EAU</u></b> <i>Arrêté du Collège provincial du 16 août 2012 (HUY)</i>	154
<b>N° 123 <u>COURS D'EAU</u></b> <i>Arrêté du Collège provincial du 16 août 2012 (ANTHISNES)</i>	154

<b><u>N° 124 PERSONNEL COMMUNAL</u></b> <i>Arrêtés du Collège provincial du 3 mai 2012</i>	155
<b><u>N° 125 PERSONNEL COMMUNAL</u></b> <i>Arrêtés du Collège provincial du 10 mai 2012</i>	156
<b><u>N° 126 PERSONNEL COMMUNAL</u></b> <i>Arrêtés du Collège provincial du 31 mai 2012</i>	157
<b><u>N° 127 PERSONNEL COMMUNAL</u></b> <i>Arrêtés du Collège provincial du 7 juin 2012</i>	158
<b><u>N° 128 PERSONNEL COMMUNAL</u></b> <i>Arrêté du Collège provincial du 14 juin 2012</i>	159
<b><u>N° 129 PERSONNEL COMMUNAL</u></b> <i>Arrêté du Collège provincial du 21 juin 2012</i>	160
<b><u>N° 130 PERSONNEL COMMUNAL</u></b> <i>Arrêtés du Collège provincial du 28 juin 2012</i>	161
<b><u>N° 131 PERSONNEL COMMUNAL</u></b> <i>Arrêtés du Collège provincial du 12 juillet 2012</i>	162
<b><u>N° 132 SERVICES PROVINCIAUX – AGRICULTURE</u></b> <i>Modifications à apporter au règlement fixant la rémunération forfaitaire des échantillonneurs de la Station d'Analyses agricoles. Résolution du Conseil provincial du 24 mai 2012 approuvée par arrêté ministériel du 29 juin 2012</i>	163
<b><u>N° 133 COLLECTES – LOTERIES – TOMBOLAS</u></b> <i>Autorisations accordées par le Collège provincial au cours du 1<sup>er</sup> semestre 2012</i>	165
<b><u>N° 134 FINANCES COMMUNALES</u></b> <i>Arrêtés du Collège provincial du 7 juin 2012</i>	167
<b><u>N° 135 FINANCES COMMUNALES</u></b> <i>Arrêtés du Collège provincial du 14 juin 2012</i>	168
<b><u>N° 136 FINANCES COMMUNALES</u></b> <i>Arrêtés du Collège provincial du 21 juin 2012</i>	170
<b><u>N° 137 FINANCES COMMUNALES</u></b> <i>Arrêtés du Collège provincial du 28 juin 2012</i>	171
<b><u>N° 138 FINANCES COMMUNALES</u></b> <i>Arrêtés du Collège provincial du 5 juillet 2012</i>	173
<b><u>N° 139 FINANCES COMMUNALES</u></b> <i>Arrêtés du Collège provincial du 12 juillet 2012</i>	175

**N° 114 SERVICES PROVINCIAUX - FINANCES**

*Récapitulation générale du budget de l'année 2012, après deuxième série de modifications budgétaires votée par le Conseil provincial le 14 juin 2012 et approuvée par Arrêté du Gouvernement wallon en date du 20 août 2012*

I. SERVICE ORDINAIRE		RECETTES	DEPENSES
00	Général	400.000,00	1.571.000,00
01	Dette générale	-	1.197.260,00
02	Fonds	41.825.087,00	-
04	Impôts	152.384.662,00	1.064.000,00
05	Assurances	318.500,00	3.120.000,00
06	Prélèvements	6.331.250,00	-
101	Autorités provinciales	418.460,00	2.939.342,00
104-121	Administration générale	8.514.784,00	44.929.153,00
124	Patrimoine privé	622.004,00	412.871,00
13	Services généraux	413.515,00	23.452.754,00
14-16	Calamités et étranger	40.863,00	766.180,00
3	Sécurité et ordre publics	350.504,00	603.181,00
40-42	Communications routières	389.230,00	5.538.657,00
44-45	Voies navigables - Hydraulique	2.530,00	920.494,00
50-52	Economie, commerce et artisanat	-	202.753,00
53-55	Industrie et énergie	6.920.763,00	4.555.084,00
56	Tourisme	250.010,00	9.463.034,00
6	Agriculture	475.846,00	4.655.909,00
70-71	Enseignement : Affaires générales	11.697.570,00	26.329.197,00
73	Enseignement secondaire	86.133.573,00	113.241.132,00
74	Enseignement supérieur	43.674.372,00	47.422.574,00
75	Enseignement pour Handicapés	4.908.404,00	7.603.474,00
760	Complexes de délasserment	924.040,00	4.202.841,00
761	Jeunesse	226.930,00	2.451.961,00
762-763	Culture, loisirs et fêtes	1.309.921,00	18.443.605,00
764-766	Sports	559.896,00	7.526.869,00
77-78	Arts	421.098,00	8.412.487,00
79	Cultes et Laïcité	-	1.464.762,00
80-86	Interventions sociales et famille	384.073,00	4.811.109,00
870-872	Soins de santé	36.420.317,00	57.045.556,00
873-879	Hygiène et salubrité publiques	105.682,00	2.399.763,00
9	Logement, aménagement du territoire	2.699.192,00	2.751.190,00
Totaux		409.123.076,00	409.498.192,00
Solde des années antérieures		1.892.084,55	1.300.000,00
TOTAL GENERAL		411.015.160,55	410.798.192,00

II. SERVICE EXTRAORDINAIRE		RECETTES	DEPENSES
00	Général	20.000,00	100.000,00
01	Dettes générales	-	-
02	Fonds	-	-
04	Impôts	-	-
05	Assurances	200.000,00	200.000,00
06	Prélèvements	9.025.000,00	-
101	Autorités provinciales	-	10.000,00
104-121	Administration générale	8.106.183,00	13.307.484,00
124	Patrimoine privé	357.125,00	135.000,00
13	Services généraux	145.025,00	922.801,00
14-16	Calamités et étranger	-	100.000,00
3	Sécurité et ordre publics	-	-
40-42	Communications routières	815.213,00	1.225.212,00
44-45	Voies navigables - Hydraulique	500.001,00	750.001,00
50-52	Economie, commerce et artisanat	-	-
53-55	Industrie et énergie	-	750.500,00
56	Tourisme	1.565.550,00	771.640,00
6	Agriculture	-	15.001,00
70-71	Enseignement : Affaires générales	1.644.500,00	3.306.503,00
73	Enseignement secondaire	13.545.003,00	13.647.013,00
74	Enseignement supérieur	1.291.501,00	665.501,00
75	Enseignement pour Handicapés	217.500,00	230.001,00
760	Complexes de délasserment	160.000,00	160.000,00
761	Jeunesse	-	36.001,00
762-763	Culture, loisirs et fêtes	272.000,00	623.001,00
764-766	Sports	622.000,00	627.003,00
77-78	Arts	1.152.000,00	1.782.004,00
79	Cultes et Laïcité	150.000,00	175.000,00
80-86	Interventions sociales et famille	500.000,00	126.339,00
870-872	Soins de santé	1.126.001,00	800.002,00
873-879	Hygiène et salubrité publiques	-	400.000,00
9	Logement, aménagement du territoire	1.345.000,00	1.345.000,00
Totaux		42.759.602,00	42.211.007,00
Solde des années antérieures		34.424.577,86	34.970.684,50
TOTAL GÉNÉRAL		77.184.179,86	77.181.691,50

**N° 115 RESERVES NATURELLES*****Arrêté du Collège provincial du 16 août 2012 relatif aux Réserves Naturelles***

*En séances du 16 août 2012, le Collège provincial, a émis un avis favorable sur la demande d'extension de la réserve naturelle domaniale de « la Vallée de la Warche » dite « Abbé Charles Dubois » à Robertville, sur le territoire de la Commune de WAIMES, pour autant que l'ensemble des cheminements soit préservé même si le public est canalisé sur les chemins proprement dits*

**N° 116 MONUMENTS ET SITES****Arrêté du Collège provincial du 16 août 2012 relatif aux Monuments et Sites**

*En séance du 16 août 2012, le Collège provincial, a émis un avis favorable au classement comme monument du pont Mativa à LIEGE*

**N° 117 MONUMENTS ET SITES****Arrêté du Collège provincial du 16 août 2012 relatif aux Monuments et Sites**

*En séance du 16 août 2012, le Collège provincial, a émis un avis favorable au classement comme ensemble architectural de la totalité du château de Sélys-Longchamps et de ses dépendances,  
comme monument de certaines parties du château, comme décrit par la Direction de la Protection du Patrimoine du SPW,  
comme monument de la totalité du parc du château, comme décrit par la Direction de la Protection du Patrimoine du SPW,  
et a émis un avis défavorable à l'établissement éventuel d'une zone de protection afin de préserver les vues du château de Sélys-Longchamps et vers le château à BERLOZ et WAREMME*

**N° 118 MONUMENTS ET SITES****Arrêté du Collège provincial du 30 août 2012 relatif aux Monuments et Sites**

*En séance du 30 août 2012, le Collège provincial, a émis un avis favorable au classement comme monument de l'orgue CLERINX situé dans l'église paroissiale Saint-Pierre à WAREMME*

**N° 119 COURS D'EAU*****Arrêté du Collège provincial du 16 août 2012 relatif aux Cours d'eau***

*Par arrêté du 16 août 2012 le Collège provincial **autorise**, sous certaines conditions, M. Didier MANSET Sassor n° 6 à 4910 THEUX, à renouveler la canalisation existante et à construire 3 rejets d'eau sur le ruisseau dénommé « du Pré l'Evêque », n° 5-06 dans sa partie classée en 2<sup>ème</sup> catégorie sur le territoire de la commune de **THEUX***

**N° 120 COURS D'EAU*****Arrêté du Collège provincial du 16 août relatif aux Cours d'eau***

*Par arrêté du 16 août 2012 le Collège provincial **autorise**, sous certaines conditions, l'A.I.D.E., rue de la Digue, 25 à 4420 SAINT-NICOLAS, à renouveler une canalisation existante, à réaliser une traversée et à construire un ouvrage de rejet d'eau sur le ruisseau « le Rodbuschkesbach », n° 1-15 dans ses parties non classée et classée en 2<sup>ème</sup> catégorie et à procéder à la pose d'enrochement en rive gauche et à créer deux ouvrages de rejet d'eau sur le ruisseau « la Soue », n° 1-16 dans sa partie classée en 3<sup>ème</sup> catégorie sur le territoire de la Commune de **PLOMBIERES***

**N° 121 COURS D'EAU*****Arrêté du Collège provincial du 16 août 2012 relatif aux Cours d'eau***

*Par arrêté du 16 août 2012 le Collège provincial, **autorise**, sous certaines conditions, Mme GALAND (représentée par le Bureau d'architecture LIGNE sprl), Avenue du Bois impérial du Rognac, n° 16 à 4121 NEUPRE, à modifier le tracé et à construire cinq ouvrages de rejet d'eau ainsi qu'une passerelle piétonne sur le ruisseau « non dénommé », n° 0-36 dans sa partie classée en 3<sup>ème</sup> catégorie à NEUVILLE-EN-CONDROZ, sur le territoire de la Commune de **NEUPRE***

**N° 122 COURS D'EAU****Arrêté du Collège provincial du 16 août 2012 relatif au Cours d'eau**

Par arrêté du 16 août 2012 le Collège provincial, **autorise**, sous certaines conditions, la Ville de HUY, Service des Travaux, Grand'Place n°1 à 4500 HUY, à renouveler et à modifier deux pertuis sur les ruisseaux « de Ben », n° 0-87 dans sa partie classée en 3<sup>ème</sup> catégorie à BEN-AHIN et « Entre-Deux-Thiers, » n° 11-03, dans sa partie classée en 3<sup>ème</sup> catégorie sur le territoire de la Ville de **HUY**

**N° 123 COURS D'EAU****Arrêté du Collège provincial du 16 août 2012 relatif au Cours d'eau**

Par arrêté du 16 août 2012, le Collège provincial, **autorise**, sous certaines conditions M. Adelin DEGIVE, rue de la Chapelle n° 1 à 4163 TAVIER, à placer cinq ouvrages de prises d'eau sur le ruisseau « de Moulin à Tultay », n° 12-10 dans sa partie classée en 2<sup>ème</sup> catégorie et à placer deux ouvrages de prises d'eau sur le ruisseau « de Limont », n° 12-12, dans sa partie classée en 3<sup>ème</sup> catégorie sur le territoire de la Commune d'**ANTHISNES**

**N° 124 PERSONNEL COMMUNAL**

*Arrêtés du Collège provincial du 3 mai 2012 relatifs au personnel communal*

*En séance du 3 mai 2012, le Collège provincial a approuvé :*

---

**MALMEDY**

*La délibération du 9 janvier 2012, parvenue le 20 mars 2012, par laquelle le Conseil communal décide de restructurer le cadre du personnel communal (et dont le délai imparti pour statuer a été prorogé jusqu'au 4 mai 2012), et les délibérations du 22 décembre 2011, parvenues le même jour, par lesquelles il décide de modifier le statut administratif et le statut pécuniaire de ce personnel (et dont le délai imparti pour statuer a été prorogé jusqu'au 4 mai 2012).*

*En séance du 3 mai 2012 le Collège provincial a approuvé partiellement :*

**SPRIMONT**

*La délibération du 26 mars 2012, parvenue le 3 du mois suivant, par laquelle le Conseil communal arrête un nouveau règlement relatif à l'octroi d'indemnités aux membres des jurys chargés de l'organisation des concours ou examens de recrutement ou de promotion **à l'exception** toutefois du 2<sup>ème</sup> paragraphe de l'article 2 qui prévoit que cet avantage peut être accordé à des personnes extérieures au personnel communal qui **ne relève pas de la tutelle exercée par le collège.***

**N° 125 PERSONNEL COMMUNAL***Arrêtés du Collège provincial du 10 mai 2012 relatifs au personnel communal**En séance du 10 mai 2012, le Collège provincial a approuvé :*

---

**TROOZ***La délibération du 26 mars 2012, parvenue le 7 mai suivant, par laquelle le Conseil communal décide d'introduire dans le statut administratif la possibilité d'appel restreint pour le recrutement de personnel.**En séance du 10 mai 2012, le Collège provincial a approuvé partiellement :*

---

**ENGIS***La délibération du 27 mars 2012, parvenue le 11 du mois suivant, par laquelle le Conseil communal augmente l'échelle de traitement du secrétaire communal à l'exception des termes « à dater du 1<sup>er</sup> avril 2012 » qui ne sont pas approuvés.**En séance du 10 mai 2012, le Collège provincial a adressé à :***WANZE***L'autorité locale un courrier prenant acte de la volonté du Conseil communal :*

---

*de retirer sa résolution du 26 mars 2012, parvenue le 5 du mois suivant et dont le délai imparti pour statuer a été prorogé jusqu'au 22 mai 2012, par laquelle il adopte **un règlement de travail relatif à l'installation de caméras de surveillance** ;**d'en adopter une nouvelle tenant compte des remarques formulées.**de retirer sa résolution du 26 mars 2012, parvenue le 5 du mois suivant et dont le délai imparti pour statuer a été prorogé jusqu'au 22 mai 2012, par laquelle il adopte **un règlement octroyant une allocation de fonction aux agents exerçant la fonction de conseiller en prévention** ;**d'en adopter une nouvelle tenant compte des remarques formulées.*

**N° 126 PERSONNEL COMMUNAL**

*Arrêtés du Collège provincial du 31 mai 2012 relatifs au personnel communal*

*En séance du 31 mai 2012, le Collège provincial a approuvé :*

---

**NEUPRE**

*Les délibérations du 26 avril 2012, parvenues le 3 mai suivant, par lesquelles le Conseil communal décide de modifier le cadre du personnel communal en y ajoutant deux attachés spécifiques – conseillers en développement local, de modifier en conséquence les statuts administratif et pécuniaire, de modifier le statut pécuniaire (indemnité pour frais de transport entre le domicile et le lieu de travail), de modifier le statut administratif (valorisation des compétences) et de modifier le règlement de travail.*

**WANZE**

*Les délibérations du 14 mai 2012, parvenues le 18 du même mois, par lesquelles le Conseil communal fixe les règlements relatifs à :*  
*l'octroi d'une allocation aux agents exerçant la fonction de conseiller en prévention ;*  
*l'installation de caméras de surveillance.*

N° 127 PERSONNEL COMMUNAL

*Arrêtés du Collège provincial du 7 juin 2012 relatifs au personnel communal*

*En séance du 7 juin 2012, le Collège provincial a approuvé :*

---

**DISON**

*La délibération du 19 avril 2012, parvenue le 16 du mois suivant, par laquelle le Conseil communal modifie le statut administratif en adoptant des règles précises relatives à la prise en charge des frais de formation de ses agents.*

**WAREMME**

*La délibération du 26 mars 2012, parvenue le 14 mai 2012, par laquelle le Conseil communal décide de modifier le statut administratif du personnel communal en ce qui concerne la durée du congé annuel de vacances.*

*N° 128 PERSONNEL COMMUNAL*

*Arrêté du Collège provincial du 14 juin 2012 relatif au personnel communal*

*En séance du 14 juin 2012, le Collège provincial a approuvé :*

---

*LIERNEUX*

*La délibération du 26 avril 2012, parvenue le 3 mai suivant et dont le délai pour statuer a été prorogé jusqu'au 18 juin 2012, par laquelle le Conseil communal décide de modifier l'article 63 § 2, 7° du régime des congés et de disponibilité du personnel communal.*

**N° 129 PERSONNEL COMMUNAL**

*Arrêté du Collège provincial du 21 juin 2012 relatif au personnel communal*

*En séance du 21 juin 2012, le Collège provincial a approuvé :*

---

**SERAING**

*La délibération du 14 mai 2012, parvenue le 25 du même mois, par laquelle le Conseil communal décide d'appliquer le régime de vacances du secteur privé-employé à tous les agents contractuels à l'exception de ceux relevant de l'enseignement.*

**N° 130 PERSONNEL COMMUNAL**

*Arrêtés du Collège provincial du 28 juin 2012 relatifs au personnel communal*

*En séance du 28 juin 2012, le Collège provincial a approuvé :*

---

**ANS**

*La délibération du 5 décembre 2011, parvenue le 14 mai suivant et dont le délai pour statuer a été prorogé jusqu'au 28 juin 2012, par laquelle le Conseil communal arrête les conditions de recrutement d'attaché spécifique conseiller spécial enseignement.*

**BASSENGE**

*La délibération du 10 mai 2012, parvenue le 16 du même mois et dont le délai pour statuer a été prorogé jusqu'au 2 juillet 2012, par laquelle le Conseil communal décide de modifier les articles 23(bis)-114-117(bis) du statut administratif du personnel communal.*

**SPA**

*Les délibérations du 13 avril, parvenues le 4 juin 2012, par lesquelles le Conseil communal modifie le cadre contractuel du personnel des services de soins et d'assistance et l'annexe I du statut administratif concernant les conditions de recrutement, d'évolution de carrière et de promotion.*

**N° 131 PERSONNEL COMMUNAL**

*Arrêtés du Collège provincial du 12 juillet 2012 relatif au personnel communal*

*En séance du 12 juillet 2012, le Collège provincial a approuvé :*

---

**HERVE**

*La délibération du 4 juin 2012, parvenue le 14 du même mois, par laquelle le Conseil communal décide de modifier les statuts administratif et pécuniaire du personnel communal.*

*En séance du 12 juillet 2012, le Collège provincial n'a pas approuvé :*

---

**SAINT-GEORGES-SUR-MEUSE**

*La délibération du 31 mai 2012, parvenue le 12 du mois suivant, par laquelle le Conseil communal décide d'arrêter le statut administratif des grades légaux.*

N° 132 SERVICES PROVINCIAUX – AGRICULTURE

*Modifications à apporter au règlement fixant la rémunération forfaitaire des échantillonneurs de la Station d'Analyses agricoles.  
Résolution du Conseil provincial du 24 mai 2012 approuvée par arrêté ministériel du 29 juin 2012*

**RESOLUTION**

*Le Conseil provincial de Liège,*

*Vu la résolution antérieure du Conseil provincial du 29 avril 2004 fixant la rémunération forfaitaire des échantillonneurs de la Station provinciale d'Analyses agricoles à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2004 ;*

*Considérant que la rétribution forfaitaire due aux agents procédant à l'échantillonnage des terres à la Station d'Analyses agricoles doit être adaptée compte tenu des remarques émises par l'Office National de Sécurité Sociale des Administrations provinciales et locales ;*

*Vu le protocole établi par les organisations syndicales représentatives du personnel provincial provincial ;*

*Vu la loi provinciale ;*

*Sur le rapport du Collège provincial ;*

**A R R E T E :**

**Article 1<sup>er</sup>** : *La rétribution due aux agents procédant à l'échantillonnage des terres à la Station d'Analyses agricoles est fixée à 6,40 €, à l'index en vigueur au 1<sup>er</sup> mars 2012, par échantillon prélevé.*

**Article 2** : *Cette rémunération est liée aux fluctuations de l'indice des prix à la consommation conformément aux modalités fixées par la loi du 1<sup>er</sup> mars 1977 organisant le régime de liaison à l'indice des prix à la consommation du Royaume de certaines dépenses dans le secteur public.*

**Article 3** : *La présente résolution entrera en vigueur le 1<sup>er</sup> du mois qui suit son approbation par l'Autorité de tutelle.*

**Article 4 :** *La présente résolution sera soumise, pour approbation, à la Région wallonne insérée au Bulletin provincial et mise en ligne sur le site Internet de la Province, conformément à l'article L2213-2 du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation.*

*En séance à Liège, le 24 mai 2012*

*La Greffière provinciale,*

*La Présidente,*

*Marianne LONHAY*

*Myriam ABAD-PERICK*

N° 133 COLLECTES – LOTERIES – TOMBOLASAutorisations accordées par le Collège provincial au cours du 1<sup>er</sup> semestre 2012

<i>Nom de l'organisateur</i>	<i>Nature de l'opération</i>	<i>Date de l'autorisation</i>	<i>Période</i>	<i>Etendue territoriale</i>
<i>Institut Saint-Laurent Implantation Notre Dame, Waremme</i>	<i>Tombola</i>	<i>12 janvier 2012</i>	<i>23 janvier au 29 février 2012</i>	<i>Arrondissement de Waremme</i>
<i>Asbl Collège Saint Joseph, Chênée</i>	<i>Tombola</i>	<i>12 janvier 2012</i>	<i>1<sup>er</sup> avril au 02 mai 2012</i>	<i>Chênée et communes avoisinentes</i>
<i>Asbl « De Vive Voix » à Glons</i>	<i>Collectes</i>	<i>12 janvier 2012</i>	<i>1<sup>er</sup> février au 15 mars 2012</i>	<i>Province de Liège</i>
<i>Asbl Saint Joseph- Division «Le Refuge » à Geer</i>	<i>Collectes</i>	<i>12 janvier 2012</i>	<i>9 mars au 9 avril 2012</i>	<i>Région Huy- Waremme-Hannut</i>
<i>Asbl Centre Paroissial de Belleflamme à Grivegnée</i>	<i>Tombola</i>	<i>19 janvier 2012</i>	<i>26 mars au 29 avril 2012</i>	<i>Arrondissement de Liège</i>
<i>Asbl « Les Trois Tournesols » à Grivegnée</i>	<i>Collectes</i>	<i>26 janvier 2012</i>	<i>18 février au 15 avril 2012</i>	<i>Province de Liège</i>
<i>Asbl « Les Chanterelles » à Esneux</i>	<i>Collectes</i>	<i>16 février 2012</i>	<i>17 mars au 08 avril 2012</i>	<i>Province de Liège</i>
<i>Institut Sainte Julienne, à Fléron</i>	<i>Tombola</i>	<i>08 mars 2012</i>	<i>12 mars au 15 avril 2012</i>	<i>Province de Liège</i>
<i>Association Together for peace, à Juprelle</i>	<i>Tombola</i>	<i>29 mars 2012</i>	<i>Avril 2012</i>	<i>Juprelle, Rocourt et Liers</i>
<i>Asbl Fonds de soutien de l'Ecole primaire et maternelle du Sartay à Embourg</i>	<i>Tombola</i>	<i>26 avril 2012</i>	<i>02 au 31 mai 2012</i>	<i>Province de Liège</i>
<i>Comité des Fêtes de l'Institut Notre Dame, à Heusy</i>	<i>Tombola</i>	<i>24 mai 2012</i>	<i>01<sup>er</sup> octobre au 29 novembre 2012</i>	<i>Arrondissement de Verviers</i>
<i>Asbl Lions Club Liège Erard de la Marck, à Liège</i>	<i>Tombola</i>	<i>24 mai 2012</i>	<i>De juin au 07 octobre 2012</i>	<i>Province de Liège</i>

<i>Verband Deutschsprachiger Turnvereine</i>	<i>Tombola</i>	<i>31 mai 2012</i>	<i>Octobre, novembre et décembre 2012</i>	<i>Les 9 communes de la Communauté germanophone</i>
--	----------------	--------------------	---	---

**N° 134 FINANCES COMMUNALES**

*Arrêtés du Collège provincial du 7 juin 2012 relatifs aux finances communales.*

*En séance du 7 juin 2012, le Collège provincial a approuvé les délibérations communales ci-après :*

**GRACE-HOLLOGNE (Régie)**

*Approuve le compte pour l'exercice 2011 de la régie communale ordinaire ADL, voté le 30 avril 2012, parvenu le 14 mai 2012.*

**NANDRIN**

*Approuve le compte budgétaire, le bilan et le compte de résultats, pour l'exercice 2011, votés le 8 mai 2012, parvenus dans leur intégralité le 14 mai 2012, se clôturant respectivement, par un résultat budgétaire de 815.804,49€ au service ordinaire et de -34.612,31€ au service extraordinaire; par un résultat comptable de 1.002.338,08€ au service ordinaire et de 3.506.868,38€ au service extraordinaire; par un total bilantaire de 21.950.707,56€ (comprenant un fonds de réserve ordinaire de 204.598,06€ et un fonds de réserve extraordinaire de 187.601,02€), par un boni d'exploitation de 484.822,88€ et par un boni de l'exercice de 1.178.619,87€.*

**NEUPRE (Régie)**

*Approuve le compte pour l'exercice 2011 de la régie communale ordinaire – ADL, voté le 26 avril 2012, parvenu le 3 mai 2012.*

**OUFFET**

*Approuve le compte budgétaire, le bilan et le compte de résultats, pour l'exercice 2011, votés le 15 mars 2012, parvenus dans leur intégralité le 8 mai 2012, se clôturant respectivement, par un résultat budgétaire de 1.007.708,31€ au service ordinaire et de 30.571,71€ au service extraordinaire; par un résultat comptable de 1.067.313,40€ au service ordinaire et de 475.423,03€ au service extraordinaire; par un total bilantaire de 12.758.003,21€ (comprenant un fonds de réserve ordinaire de 0,00€ et un fonds de réserve extraordinaire de 654.625,61€), par un boni d'exploitation de 117.496,32€ et par un boni de l'exercice de 184.257,84€.*

**OUFFET**

*Approuve la modification n° 1 du budget communal pour 2012, votée le 16 avril 2012, parvenue le 8 mai 2012, se clôturant, au service ordinaire, par un boni propre à l'exercice de 118.352,72 € et par un boni global de 969.275,18 € et, au service extraordinaire, en équilibre.*

**SPRIMONT**

*Approuve, la modification n° 1 du budget communal pour 2012, votée le 7 mai 2012, parvenue le 11 mai 2012, se clôturant, au service ordinaire, par un mali propre à l'exercice de 7.138,45 € et par un boni global de 1.200.218,12 € et, au service extraordinaire, par un boni global de 108.775,03 €.*

**N° 135 FINANCES COMMUNALES**

*Arrêtés du Collège provincial du 14 juin 2012 relatifs aux finances communales.*

*En séance du 14 juin 2012, le Collège provincial a approuvé les délibérations communales ci-après :*

**JUPRELLE**

*Approuve le compte budgétaire, le bilan et le compte de résultats pour l'exercice 2011, votés le 26 avril 2012, parvenus dans leur intégralité le 9 mai 2012, se clôturant respectivement, par un résultat budgétaire de 1.191.712,32 € au service ordinaire et de - 752.030,08 € au service extraordinaire; par un résultat comptable de 1.281.076,26 € au service ordinaire et de 1.005.605,31 € au service extraordinaire; par un total bilantaire de 27.882.932,83 € (comprenant un fonds de réserve ordinaire de 1.311,00 € ), par un mali d'exploitation de 98.843,80 € et par un mali de l'exercice de 61.454,32 €.*

**MARCHIN**

*Approuve le compte budgétaire, le bilan et le compte de résultats, pour l'exercice 2011, votés le 26 avril 2012, parvenus dans leur intégralité le 11 mai 2012, se clôturant respectivement, par un résultat budgétaire de + 1.018.624,77 € au service ordinaire et de + 213.273,08 € au service extraordinaire; par un résultat comptable de +1.172.817,48 € au service ordinaire et de + 1.570.544,42 € au service extraordinaire; par un total bilantaire de 30.560.135,62 € (comprenant un fonds de réserve ordinaire de 17.352,55 € et un fonds de réserve extraordinaire de 93.408,48 €), par un boni d'exploitation de 288.629,77€ et par un boni de l'exercice de 135.573,06 €.*

**SPRIMONT**

*Approuve le compte budgétaire, le bilan et le compte de résultats, pour l'exercice 2011, votés le 7 mai 2012, parvenus dans leur intégralité le 11 mai 2012, se clôturant respectivement, par un résultat budgétaire de 3.549.685,38€ au service ordinaire et de -2.107.150,63€ au service extraordinaire; par un résultat comptable de 3.677.047,53€ au service ordinaire et de 212.232,80€ au service extraordinaire; par un total bilantaire de 68.455.704,81€ (comprenant un fonds de réserve ordinaire de 22.904,79€ et un fonds de réserve extraordinaire de 7.434.80€), par un boni d'exploitation de 1.506.853,84€ et par un boni de l'exercice de 1.886.061,35€.*

**AUBEL**

*Approuve la modification n° 1 du budget communal pour 2012, votée le 12 avril 2012, parvenue le 21 mai 2012, se clôturant, au service ordinaire, par un boni propre à l'exercice de 14.873,66 € et par un boni global de 1.874.277,66 € et, au service extraordinaire, par un boni global de 25.170,72 €.*

**COMBLAIN-AU-PONT**

*Approuve la modification n° 2 du budget communal pour 2012, votée le 14 mai 2012, parvenue le 21 mai 2012, se clôturant, au service ordinaire, par un boni propre à l'exercice de 4.485,29 € et par un boni global de 415.690,58 € et, au service extraordinaire, en équilibre.*

**ENGIS**

*Approuve la modification n° 1 du budget communal pour 2012, votée le 16 mai 2012, parvenue le 16 mai 2012, se clôturant, au service ordinaire, par un boni propre à l'exercice de 198.552,98 € et par un boni global de 24.151,02 € et, au service extraordinaire, en équilibre.*

**MARCHIN**

*Approuve la modification n° 1 du budget communal pour 2012, votée le 24 mai 2012, parvenue le 29 mai 2012, se clôturant, au service ordinaire, par un mali propre à l'exercice de 107.093,12 € et par un boni global de 849.235,28 € et, au service extraordinaire, par un boni global de 127.347,97 €.*

**SAINT-NICOLAS**

*Approuve la modification n° 1 du budget communal pour 2012, votée le 23 avril 2012, parvenue le 15 mai 2012, se clôturant, au service ordinaire, par un mali à l'exercice propre de 136.769,45 € et par un boni global de 200.894,89 € et, au service extraordinaire, en équilibre.*

**N° 136 FINANCES COMMUNALES**

*Arrêtés du Collège provincial du 21 juin 2012 relatifs aux finances communales.*

*En séance du 21 juin 2012, le Collège provincial a approuvé les délibérations communales ci-après :*

**GEER**

*Approuve le budget pour 2012, voté le 15 mai 2012, parvenu le 24 mai 2012, se clôturant d'une part au service ordinaire, tel que rectifié, par un boni propre à l'exercice de 207.234,27€ et par un boni global de 1.253.347,44€ et, d'autre part, au service extraordinaire tel que rectifié, par un boni de 114.619,66€.*

**GRACE-HOLLOGNE (Régie)**

*Approuve le budget pour 2012 de la Régie communale ordinaire – ADL, voté le 30 avril 2012, parvenu le 14 mai 2012.*

**WASSEIGES**

*Approuve la modification n° 1 du budget communal pour 2012, voté le 29 mai 2012, parvenue le 4 juin 2012, se clôturant, au service ordinaire, par un mali propre à l'exercice de 581,42 € et par un boni global de 368.245,13 € et, au service extraordinaire, en équilibre.*

**N° 137 FINANCES COMMUNALES**

*Arrêtés du Collège provincial du 28 juin 2012 relatifs aux finances communales.*

*En séance du 28 juin 2012, le Collège provincial a approuvé les délibérations communales ci-après :*

**AYWAILLE**

*Approuve le compte budgétaire, le bilan et le compte de résultats, pour l'exercice 2011, votés le 9 mai 2012, parvenus dans leur intégralité le 24 mai 2012, se clôturant respectivement, par un résultat budgétaire de 57.947,63€ au service ordinaire et de -681.815,24€ au service extraordinaire; par un résultat comptable de 89.505,40€ au service ordinaire et de 2.379.614,06€ au service extraordinaire; par un total bilantaire de 73.186.942,46€ (comprenant un fonds de réserve ordinaire de 471.750,72€ et un fonds de réserve extraordinaire de 432.168,12€), par un boni d'exploitation de 298.202,07€ et par un boni de l'exercice de 939.699,39€.*

**COMBLAIN-AU-PONT**

*Approuve le compte budgétaire, le bilan et le compte de résultats pour l'exercice 2011, votés le 14 mai 2012, parvenus dans leur intégralité le 21 mai 2012, se clôturant respectivement, par un résultat budgétaire de 541.885,02 € au service ordinaire et de - 222.553,87 € au service extraordinaire; par un résultat comptable de 665.728,27 € au service ordinaire et de 837.011,68 € au service extraordinaire; par un total bilantaire de 20.479.547,66 € (comprenant un fonds de réserve ordinaire de 213.779,58 € et un fonds de réserve extraordinaire de 464.421,34 €), par un boni d'exploitation de 765.739,19 € et par un boni de l'exercice de 384.842,67 €.*

**HUY**

*Approuve le compte budgétaire, le bilan et le compte de résultats, pour l'exercice 2011, votés le 16 avril 2012, parvenus dans leur intégralité le 7 mai 2012, se clôturant respectivement, par un résultat budgétaire de + 4.453.650,46 € au service ordinaire et de - 4.199.202,26 € au service extraordinaire; par un résultat comptable de +6.107.168,53 € au service ordinaire et de +1.284.162,26 € au service extraordinaire; par un total bilantaire de 125.200.902,55 € (comprenant un fonds de réserve ordinaire de 11.130,42 € et un fonds de réserve extraordinaire de 414.695,10 €), par un boni d'exploitation de +3.197.704,49 € et par un boni de l'exercice de +3.047.206,32 €.*

**BAELEN**

*Approuve, la modification n° 1 du budget communal pour 2012, votée le 21 mai 2012, parvenue le 5 juin 2012, se clôturant, au service ordinaire, par un boni propre à l'exercice de 7.094,43 € et par un boni global de 1.641.372,61 € et, au service extraordinaire, par un boni global de 251.868,28 €.*

**BASSENGE**

*Approuve la modification n° 1 du budget communal pour 2012, votée le 10 mai 2012, parvenue le 5 juin 2012, se clôturant, au service ordinaire, par un boni propre à l'exercice de 1.374,20 € et par un boni global de 983.664,15 € et, au service extraordinaire, en équilibre.*

**CRISNEE**

*Approuve, telle que rectifiée, la modification n° 1 du budget communal pour 2012, votée le 18 mai 2012, parvenue le 31 mai 2012, se clôturant, au service ordinaire, par un boni propre à l'exercice de 12.146,84 € et par un boni global de 60.579,84 € et, au service extraordinaire, par un boni de 3.213,38 €.*

**HAMOIR**

*Approuve, la modification n° 2 du budget communal pour 2012, votée le 15 mai 2012, parvenue le 5 juin 2012, se clôturant, au service ordinaire, par un boni propre à l'exercice de 26.767,94 € et par un boni global de 205.922,98 € et, au service extraordinaire, en équilibre.*

**LIEGE**

*Approuve la modification n° 1 du budget communal pour 2012, votée le 21 mai 2012, parvenue le 31 mai 2012, se clôturant, au service ordinaire, par un équilibre à l'exercice propre et par un boni global de 169.360,00€ et, au service extraordinaire, par un boni global de 23.868.842,39€.*

**SPA**

*Approuve la modification n° 1 du budget communal pour 2012, votée le 25 mai 2012, parvenue le 5 juin 2012, se clôturant, au service ordinaire, par un mali propre à l'exercice de 557.058,66 € et par un boni global de 4.302.279,01 € et, au service extraordinaire par un boni global de 2.282.208,41 €.*

**WISE**

*Approuve la modification n° 1 du budget communal pour 2012, votée le 21 mai 2012, parvenue le 29 mai 2012, se clôturant, au service ordinaire, par un mali propre à l'exercice de 383.515,53 € et par un boni global de 3.694.353,55 € et, au service extraordinaire, par un boni global de 1.794.259,24 €.*

## N° 138 FINANCES COMMUNALES

*Arrêtés du Collège provincial du 5 juillet 2012 relatifs aux finances communales.*

*En séance du 5 juillet 2012, le Collège provincial a approuvé les délibérations communales ci-après :*

### AUBEL

*Approuve le compte budgétaire, le bilan et le compte de résultats, pour l'exercice 2011, votés le 12 avril 2012, parvenus dans leur intégralité le 8 juin 2012, se clôturant respectivement, par un résultat budgétaire de 1.859.404,00 € au service ordinaire et de - 34.829,28 € au service extraordinaire; par un résultat comptable de 1.859.404,00 € au service ordinaire et de 883.085,40 € au service extraordinaire; par un total bilantaire de 33.056.140,66 € (comprenant un fonds de réserve ordinaire de 284.915,74 € et un fonds de réserve extraordinaire de 519.771,16 €), par un boni d'exploitation de 955.782,61 € et par un mali de l'exercice de 9.512.724,17 €.*

### BEYNE-HEUSAY

*Approuve le compte budgétaire, le bilan et le compte de résultats, pour l'exercice 2011, votés le 4 juin 2012, parvenus dans leur intégralité le 8 juin 2012, se clôturant respectivement, par un résultat budgétaire de 2.381.497,15€ au service ordinaire et de 52.722,09€ au service extraordinaire; par un résultat comptable de 2.385.962,10€ au service ordinaire et de 342.251,14€ au service extraordinaire; par un total bilantaire de 30.113.372,07€ (comprenant un fonds de réserve ordinaire de 421.133,42 € et un fonds de réserve extraordinaire de 215.897,90€), par un boni d'exploitation de 289.064,33€ et par un boni de l'exercice de 348.812,17€.*

### VISE(Régie)

*Approuve le compte pour 2011 de la régie communale ordinaire de la salle BRAHAM. voté le 21 mai 2012, parvenu le 31 mai 2012.*

### VISE

*Approuve le compte budgétaire, le bilan et le compte de résultats, pour l'exercice 2011, votés le 21 mai 2012, parvenus dans leur intégralité le 29 mai 2012, se clôturant respectivement, par un résultat budgétaire de 3.455.853,01 € au service ordinaire et de -2.757.415,92 € au service extraordinaire; par un résultat comptable de 3.550.912,30 € au service ordinaire et de 4.754.856,61 € au service extraordinaire; par un total bilantaire de 83.886.471,89 € (comprenant un fonds de réserve ordinaire de 270,08 € et un fonds de réserve extraordinaire de 977.666,08 €), par un boni d'exploitation de 242.087,54 € et par un boni de l'exercice de 447.331,31 €.*

### BERLOZ

*Approuve la modification n° 1 du budget communal pour 2012, votée le 30 mai 2012, parvenue le 8 juin 2012, se clôturant, au service ordinaire, par un mali propre à l'exercice de 15.351,14 € et par un boni global de 748.087,78 € et, au service extraordinaire, par un boni de 96.875,82 €.*

**BEYNE-HEUSAY**

*Approuve la modification n° 1 du budget communal pour 2012, votée le 4 juin 2012, parvenue le 8 juin 2012, se clôturant, au service ordinaire, par un mali propre à l'exercice de 413.241,09€ et par un boni global de 1.962.438,73€ et, au service extraordinaire, par un boni global de 6.647,67€.*

**NEUPRE**

*Approuve la modification n° 2 du budget communal pour 2012, votée le 31 mai 2012, parvenue le 8 juin 2012, se clôturant, au service ordinaire, par un boni propre à l'exercice de 51.215,79 € et par un boni global de 1.993506,26 € et, au service extraordinaire, en équilibre.*

**THIMISTER-CLERMONT**

*Approuve la modification n° 1 du budget communal pour 2012, votée le 14 mai 2012, parvenue le 6 juin 2012, se clôturant, au service ordinaire, par un boni propre à l'exercice de +613.689,87 € et par un boni global de +218.456,82 € et, au service extraordinaire, en équilibre.*

**WANZE**

*Approuve la modification n° 1 du budget communal pour 2012, votée le 11 juin 2012, parvenue le 13 juin 2012, se clôturant, au service ordinaire, par un boni propre à l'exercice de 29.533,19 € et par un boni global de 1.053.498,99€ et, au service extraordinaire par un boni de 14.120,48€.*

**N° 139 FINANCES COMMUNALES**

*Arrêtés du Collège provincial du 12 juillet 2012 relatifs aux finances communales.*

*En séance du 12 juillet 2012, le Collège provincial a approuvé les délibérations communales ci-après :*

**MALMEDY**

*Approuve le compte budgétaire, le bilan et le compte de résultats, pour l'exercice 2010, votés le 8 septembre 2012, parvenus dans leur intégralité le 23 mai 2012, se clôturant respectivement, par un résultat budgétaire de 2.196.401,12 € au service ordinaire et de - 3.140.433,96 € au service extraordinaire; par un résultat comptable de 3.861.170,69 € au service ordinaire et de 904.120,28 € au service extraordinaire : par un total de bilan de 109.667.889,09 € (comprenant un fonds de réserve ordinaire de 905.701,55 € et un fonds de réserve extraordinaire de 426.812,78 €), par un boni d'exploitation de 521.802,25 € et par un mali de l'exercice de 45.367,68 €.*

**ANS**

*Approuve la modification n° 2 du budget communal pour 2012, votée le 31 mai 2012, parvenue le 6 juin 2012, se clôturant, au service ordinaire, par un boni propre à l'exercice de 20.585,70 € et par un boni global de 24.641,65 € et, au service extraordinaire, en équilibre.*

**AWANS**

*Approuve la modification n° 1 du budget communal pour 2012, votée le 26 juin 2012, parvenue le 28 juin 2012, se clôturant, au service ordinaire, par un mali propre à l'exercice de 179.465,49€ et par un boni global de 1.437.393,82€ et, au service extraordinaire, en équilibre.*

**BLEGNY**

*Approuve la modification n° 2 du budget communal pour 2012, votée le 19 juin 2012, parvenue le 25 juin 2012, se clôturant, au service ordinaire, par un boni propre à l'exercice de 2.349,57 € et par un boni global de 134.344,01 € et, au service extraordinaire, par un boni global de 4.594,66 €.*

**CHAUDFONTAINE**

*Approuve, telle que rectifiée, la modification n° 1 du budget communal pour 2012, votée le 30 mai 2012, parvenue le 2 juillet 2012, se clôturant, au service ordinaire, par un boni propre à l'exercice de 84.939,41€ et par un boni global de 26.377,93€ et, au service extraordinaire, en équilibre.*

**FAIMES**

*Approuve, telle que rectifiée, la modification n° 1 du budget communal pour 2012, votée le 21 mai 2012, parvenue le 25 juin 2012, se clôturant, au service ordinaire, par un mali propre à l'exercice de 90.902,76 € et par un boni global de 774.234,40 € et, au service extraordinaire, en équilibre.*

**LIMBOURG**

*Approuve la modification n° 1 du budget communal pour 2012, votée le 30 mai 2012, parvenue le 13 juin 2012, se clôturant, au service ordinaire, par un boni propre à l'exercice de 3.749,56 € et par un boni global de 350.749,90 € et, au service extraordinaire, en équilibre.*

**REMICOURT**

*Approuve la modification n° 1 du budget communal pour 2012, votée le 12 juin 2012, parvenue le 25 juin 2012, se clôturant, au service ordinaire, par un boni propre à l'exercice de 205.436,58€ et par un boni global de 933.251,30€ et, au service extraordinaire, en équilibre.*

**SAINT-GEORGES-SUR-MEUSE**

*Approuve la modification n° 1 du budget communal pour 2012, votée le 31 mai 2012, parvenue le 13 juin 2012, se clôturant, au service ordinaire, par un boni propre à l'exercice de 45.295,90 € et par un boni global de 494.076,11 € et, au service extraordinaire, par un boni de 7.431,61 €.*